



Sakurise

3E ÉDITION

29 et 30 mars 2025

L'Octroi - Nancy

Dossier d'inscription
Créateurs & Professionnels

INFORMATIONS DU RESPONSABLE

Nom

Prénom

Raison sociale (nom de la société)

Numéro de SIRET

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Email

Info(s) / demande(s) spécifique(s)

A JOINDRE

- Pièce d'identité recto/verso du responsable du stand
- Attestation de Responsabilité Civile **de l'entreprise**
- Extrait Kbis OU Relevé de situation de l'INSEE
- Logo de l'entreprise
- Photos de vos produits

STAND

Nom du stand

Liste des produits qui seront vendus

Description (celle-ci sera publiée pour vous annoncer)

Site web

Reseaux sociaux

Facebook

Instagram

Autre

DOSSIER À RENVoyer

Par mail : contact.sakurise@gmail.com

Le règlement de votre stand sera à réaliser une fois votre demande validée par l'organisation.

IMPLANTATION DES STANDS

4m²



6m²



8m²



10m²



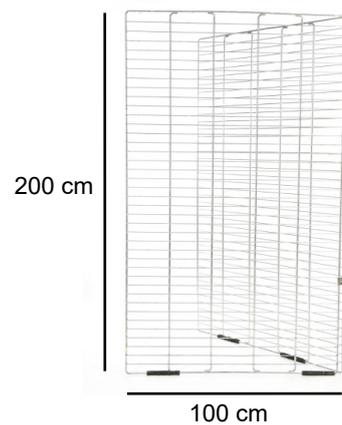
TABLE



CHAISE



GRILLE



Informations indicatives.
Le matériel mis à disposition lors de la convention dépendra des disponibilités auprès de nos fournisseurs

STAND CRÉATEUR *

EMPLACEMENT		MOBILIER (pour emplacement vide ne rien cocher)			
4m2 70€	2m x 2m - 1 table	1 table 10€	2 chaises 10€		
		1 chaise 5€	2 chaises 10€		
6m2 130€	2m x 3m - 2 tables - angle	1 table 10€	1 table + 1 angle (2 tables) 20€		
		1 chaise 5€	2 chaises 10€		
8m2 100€	2m x 4m - 2 tables	1 table 10€	2 tables 20€		
		1 chaise 5€	2 chaises 10€	3 chaises 15€	4 chaises 20€
10m2 160€	2m x 5m - 3 tables - angle	1 table 10€	2 tables 20€		2 tables + 1 angle (3 tables) 30€
		1 chaise 5€	2 chaises 10€	3 chaises 15€	4 chaises 20€
EMPLACEMENT _____ €		MOBILIER _____ €			

Badge(s)	1 Inclus	2 Inclus	3 15€	4 25€
	2 15€	3 20€	4 30€	5 40€
Grille(s) caddie				
Electricité	Oui 15€			
OPTIONS _____ €				

EMPLACEMENT _____ €
MOBILIER _____ €
OPTIONS _____ €
TOTAL _____ €

* Font partie de la catégorie **CRÉATEUR** uniquement les exposants professionnels déclarés sous le statut de **micro entreprise / auto entreprise**

STAND PROFESSIONNEL *

EMPLACEMENT		MOBILIER (pour emplacement vide ne rien cocher)			
4m2 140€	2m x 2m - 1 table	1 table 10€	2 chaises 10€		
		1 chaise 5€	2 chaises 10€		
6m2 240€	2m x 3m - 2 tables - angle	1 table 10€	1 table + 1 angle (2 tables) 20€		
		1 chaise 5€	2 chaises 10€		
8m2 200€	2m x 4m - 2 tables	1 table 10€	2 tables 20€		
		1 chaise 5€	2 chaises 10€	3 chaises 15€	4 chaises 20€
10m2 300€	2m x 5m - 3 tables - angle	1 table 10€	2 tables 20€	2 tables + 1 angle (3 tables) 30€	
		1 chaise 5€	2 chaises 10€	3 chaises 15€	4 chaises 20€
EMPLACEMENT _____ €		MOBILIER _____ €			

Badge(s)	1 Inclus	2 Inclus	3 15€	4 25€
Grille(s) caddie	2 15€	3 20€	4 30€	5 40€
Electricité	Oui 15€			
OPTIONS	_____ €			

EMPLACEMENT	_____ €
MOBILIER	_____ €
OPTIONS	_____ €
TOTAL	_____ €

* Font partie de la catégorie **PROFESSIONNEL** uniquement les exposants professionnels déclarés sous le statut de **société**

PUBLICITÉ & DOTATION

Boostez votre visibilité, faites vous connaître, augmentez vos ventes sur le salon et développez votre boutique en participant à des actions de communication

<p>Dotation tombola</p>	<p>Don d'un ou plusieurs lots à gagner aux tombolas par tirage au sort les deux jours</p> <p>Une dotation vous donne le statut de partenaire de l'évènement et vous offre plus de visibilité : logo sur le site de l'évènement, posts spécifiques sur les réseaux sociaux, publicité sur la grande scène (Inklus l'option <i>Publicité Grande Scène</i>) Les lots seront remis sur scène avec diffusion et présentation sur la grande scène.</p> <p>Valeur minimum totale : 20€ Image ou vidéo à fournir par vos soins.</p> <p><i>Dotation soumise à acceptation</i></p>
<p>Dotation concours</p>	<p>Don d'un ou plusieurs lots intégrés aux prix des concours cosplay des deux jours</p> <p>Une dotation vous donne le statut de partenaire de l'évènement et vous offre plus de visibilité : logo sur le site de l'évènement, posts spécifiques sur les réseaux sociaux, publicité sur la grande scène (Inklus l'option <i>Publicité Grande Scène</i>) Les lots seront remis sur scène avec diffusion et présentation sur la grande scène.</p> <p>Valeur minimum totale : 20€ Image ou vidéo à fournir par vos soins.</p> <p><i>Dotation soumise à acceptation</i></p>
<p>Publicité Grande scène 20€</p>	<p>Diffusion de votre logo, d'une image ou vidéo personnalisée sur l'écran de la grande scène entre les animations tout au long du week end et 2 présentations par jour. Image ou vidéo à fournir par vos soins.</p> <p><i>Publicité soumise à acceptation</i></p>

L'exposant reconnaît avoir pris connaissance du règlement ci après et s'engage à le respecter.

Fait à :

Le :

Signature

1 - LIEU ET HORAIRES

L'Octroi – Nancy

47 boulevard d'Austrasie, 54000 Nancy

Ouverture au public :

Samedi 29 mars - 10h à 18h

Dimanche 30 mars – 10h à 18h

2 - INSTALLATION

Vous pouvez vous présenter dès le vendredi après midi afin de procéder à l'installation de votre stand.

Montage :

Vendredi 28 mars – 14h à 20h

Samedi 29 mars – 7h à 9h30

Démontage :

Dimanche 30 mars – 18h à 23h

La convention sera accessible le samedi matin dès 7h pour les exposants. Merci d'avoir dégagé les allées pour les visiteurs à partir de 10h, heure d'ouverture au public.

Les stands devront être installés à l'heure de l'ouverture au public et ne pourront être fermés qu'à l'heure de fermeture de la convention.

Merci également de garder les stands occupés durant toute la durée de la convention, ils ne devront pas rester sans surveillance. Les membres du staff ne seront pas autorisés à garder les stands créateurs et professionnels, sauf cas d'urgence à déterminer avec un organisateur.

Les exposants pourront stationner sur le parking à l'arrière du bâtiment et sur les espaces aux abords de la salle afin de procéder au chargement et déchargement. Les détails de l'accès vous seront communiqués par mail quelques semaines avant la convention.

Les inscriptions exposants seront faites dans la limite des disponibilités.

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à justifier sa décision.

Les exposants acceptés recevront une

confirmation d'inscription envoyée à l'adresse mail renseignée dans le formulaire d'inscription.

3 - FACTURATION ET PAIEMENT

L'exposant s'engage à payer son stand selon les modalités indiquées dans le présent formulaire après acceptation de son inscription.

Le paiement devra avoir été effectué dans sa totalité au plus tard le dimanche 9 février.

Si la totalité de la somme due n'a pas été acquittée à cette date, l'emplacement sera attribué à un autre exposant choisi sur dossier. Ce dernier devra s'acquitter de son paiement selon les conditions qui lui seront indiquées par mail.

Les prix des stands ne comprennent pas les repas, l'hébergement ou les déplacements.

L'inscription ne sera définitivement validée qu'à la réception du présent règlement signé et du règlement total de la somme due.

4 - ATTRIBUTION ET REPARTITION

L'attribution des stands sera effectuée par l'association organisatrice selon les demandes faites via le formulaire d'inscription.

Un plan indicatif vous sera fourni quelques semaines à l'avance.

L'association organisatrice est seule décisionnaire de l'agencement de la convention et se réserve le droit de faire des modifications si nécessaire.

Aucun changement d'implantation des stands ne sera fait passé jeudi 27 mars.

Pourront être redistribués à d'autres exposants sans supplément :

- les stands restés non occupés
- les stands dont l'exposant ne se présente pas et ne donne pas de réponse avant 9h le samedi 28 mars

Sans annulation préalable, aucun remboursement ne sera effectué si l'exposant ne se présente pas.

Un raccordement électrique sera mis à disposition des exposants en ayant fait la demande dans le formulaire d'inscription.

5 - ANNONCE DE L'EXPOSANT

Chaque exposant sera annoncé sur le site web ainsi que sur les réseaux sociaux de l'association organisatrice et/ou de l'évènement grâce aux éléments fournis par l'exposant dans le formulaire d'inscription.

Une page du site web de l'évènement sera dédiée aux exposants.

6 - ACCES A LA CONVENTION

L'accès à la convention est offerte aux exposants dans la limite de 4 badges exposants par stand :

- 2 badges inclus avec le stand
- 2 badges en supplément à demander dans le formulaire d'inscription

Les exposants participant aux animations disposeront d'un nombre de badges plus important afin de permettre l'accès à tous les participants des animations de la convention. Le nombre de badges pour les exposants participant aux animations sera à communiquer à l'association organisatrice par retour de mail.

Les badges seront à retirer dès votre arrivée à la convention le vendredi après-midi ou samedi matin au point info.

7 - VENTES

Les ventes durant la convention sont autorisées uniquement :

- aux professionnels sur stand
- aux particuliers revendant uniquement des articles personnels et d'occasion sur le dépôt vente

La vente de contrefaçons est interdite.

8 - AMENAGEMENT

Seront uniquement mis à disposition des exposants le matériel demandé dans le formulaire d'inscription (tables supplémentaires si disponibles. Voir 4)

Toutefois les exposants sont libres de venir avec du matériel supplémentaire. Merci de marquer le matériel vous appartenant.

L'aménagement du stand ne pourra excéder la surface attribuée et ne pourra déborder sur l'espace des allées.

L'exposant s'engage à respecter tout matériel qui lui sera prêté pour l'évènement et à le rendre

dans l'état où il lui aura été prêté.

9 - ASSURANCE

Les exposants doivent disposer d'une assurance couvrant leur matériel et marchandise et d'une responsabilité civile.

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de dommages, dégradations ou vols.

Durant les horaires d'ouverture (installation, ouverture au public et démontage), l'exposant est responsable de la surveillance de son matériel et ses marchandises.

10 - SECURITE

L'association organisatrice s'engage à prendre les mesures de sécurité nécessaires.

La sécurité sera assurée sur la convention durant les horaires d'ouverture au public. Le local sera fermé à clef et donc inaccessible en dehors des horaires d'ouverture (installation, ouverture au public et démontage).

11 - ANNULATION

L'exposant est libre d'annuler sa venue à la condition de prévenir l'association organisatrice à l'avance. Selon la date d'annulation, une indemnité sera facturée :

- Jusqu'au 31 janvier : remboursement complet
- Entre le 1er février et le 28 février : remboursement à hauteur de 50%
- Apartir du 1ermars: aucun remboursement

Dans le cas où la convention ne pourrait avoir lieu dû à un cas de force majeure, les exposants ne toucheraient aucun remboursement ni indemnité mais ceux-ci seront automatiquement placés en priorité sans supplément, en cas d'un report de date.